



République Française

Département du Gard

Envoyé en préfecture le 29/01/2020  
Reçu en préfecture le 29/01/2020  
Affiché le 29/01/2020  
ID : 030-213000813-20200122-2020\_0001-DE

**DELIBERATION N° 0001/2020  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN  
Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice	15	Date de convocation :	29/11/2019
Nombre de membres présents	13		
Nombre de pouvoir de vote	00		
Nombre de membres absents	02		
Nombre de suffrages exprimés	15		
Votes Pour	15		
Votes Contre	0		
Abstention	0		

L'an deux mille vingt et le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M CHINIEU Louis, maire,**

Présents : **CHARMASSON Bernard, BARBE Serge, SCHAAL Daniela, VOLLE Daniel adjoints  
BREYSSE Aurélie, NICOL Pierre, BOYER Maurice, PEYRIERE Pascal, BOUCHARD Michel, USO Claire,  
CABANA Catharina, VALVASORI Chantal conseillers municipaux.**

Absents représentés : **GIRARD Sandrine, procuration à BREYSSE Aurélie, VALMALLE Laurent procuration à CHINIEU Louis.**

Mme Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire,

**Objet : indemnité de gardiennage de l'église St Julien**

- Vu la circulaire du 25 janvier 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative à la revalorisation annuelle du montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales,
- Considérant que madame MARQUIS Pierrette, domiciliée place Monseigneur Menjaud, à proximité de l'église, accepte de se charger de l'ouverture et de la fermeture quotidienne de l'église St Julien,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage de l'église à madame MARQUIS Pierrette au taux maximal soit 479,86 €,
- Dit que cette indemnité sera versée annuellement et que la revalorisation s'appliquera automatiquement.

Fait à Chusclan le 23/01/2020.

Le Maire,

CHINIEU L.



**DELIBERATION N° 0002/2020  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN  
 Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice	15	Date de convocation : 29/11/2019
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Votes Pour	15	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M CHINIEU Louis, maire,**

Présents : **CHARMASSON Bernard, BARBE Serge, SCHAAL Daniela, VOLLE Daniel adjoints  
 BREYSSE Aurélie, NICOL Pierre, BOYER Maurice, PEYRIERE Pascal, BOUCHARD Michel, USO Claire,  
 CABANA Catharina, VALVASORI Chantal conseillers municipaux.**

Absents représentés : **GIRARD Sandrine, procuration à BREYSSE Aurélie, VALMALLE Laurent procuration à CHINIEU Louis.**

Mme Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire,

**Objet : Approbation de la demande de classement en type LTN de la salle multiculturelle de Chusclan et du cahier des charges.**

Le cahier des charges de la salle multiculturelle de Chusclan a été actualisé par monsieur BERTHELEMY, chargé de sécurité de la société JPB prévention sécurité, après avis du lieutenant BOUBON du SDIS30.

Ce document reprend l'ensemble des prescriptions générales pour recevoir les différentes configurations d'utilisation de la salle. Il précise les dispositions particulières au type L et au type T. Un plan de localisation des sorties et moyens de secours est joint en annexe 1, les règles d'utilisation exceptionnelle des locaux (GN6) et les différentes configurations (plan)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la demande de classement type L T N, le cahier des charges de la salle multiculturelle et son passage en sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique des ERP.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de classement type L T N, le cahier des charges de la salle multiculturelle et son passage en sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique des ERP.

Fait à Chusclan le 28/01/2020.

Le Maire,





République Française

Département du Gard

Envoyé en préfecture le 30/01/2020  
Reçu en préfecture le 30/01/2020  
Affiché le 30/01/2020  
ID : 030-213000813-20200122-2020\_0003-DE

**DELIBERATION N° 0003/2020  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN  
Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice	15	Date de convocation : 29/11/2019
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Votes Pour	15	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M CHINIEU Louis, maire,**

Présents : **CHARMASSON Bernard, BARBE Serge, SCHAAL Daniela, VOLLE Daniel adjoints BREYSSE Aurélie, NICOL Pierre, BOYER Maurice, PEYRIERE Pascal, BOUCHARD Michel, USO Claire, CABANA Catharina, VALVASORI Chantal conseillers municipaux.**

Absents représentés : **GIRARD Sandrine, procuration à BREYSSE Aurélie, VALMALLE Laurent procuration à CHINIEU Louis.**

Mme Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire,

**Objet : Demande d'un diagnostic de vidéo - protection et du lancement d'une étude de faisabilité en vue du dépôt du dossier de subvention DETR 2020.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 ;

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 2551 ; VU l'avis du référent sûreté du Groupement de gendarmerie départementale du Gard ;

CONSIDERANT l'importance de la prévention dans le cadre de sa mission de sécurité, Monsieur le maire propose la mise en place d'un système de vidéo-protection sur le territoire communal de CHUSCLAN ;

CONSIDERANT que la commune de CHUSCLAN ne possède pas de police municipale sur le terrain et que les missions de sécurité publique liées à la police judiciaire relèvent de la Gendarmerie ;

CONSIDERANT qu'afin de disposer d'une approche pouvant répondre aux actes d'incivilité, de vandalisme et de petite délinquance, il convient d'adapter les moyens mis en œuvre ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de diagnostic de vidéo-protection auprès du référent sûreté du Groupement de gendarmerie départementale du Gard,
- **AUTORISE** le lancement d'une étude de faisabilité en vue du dépôt du dossier de subvention DETR 2020.

Fait à Chusclan le 28/01/2020.

Le Maire,

**CHINIEU L.**  
  
**Pour le Maire  
l'Adjoint délégué  
B. CHARMASSON**



**DELIBERATION N° 0004/2020  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN  
Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice	15	Date de convocation : 29/11/2019
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Votes Pour	15	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M CHINIEU Louis, maire,**

Présents : **CHARMASSON Bernard, BARBE Serge, SCHAAL Daniela, VOLLE Daniel adjoints BREYSSE Aurélie, NICOL Pierre, BOYER Maurice, PEYRIERE Pascal, BOUCHARD Michel, USO Claire, CABANA Catharina, VALVASORI Chantal conseillers municipaux.**

Absents représentés : **GIRARD Sandrine, procuration à BREYSSE Aurélie, VALMALLE Laurent procuration à CHINIEU Louis.**

Mme Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire,

**Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2020 dans le cadre des travaux d'aménagement d'un système de video-protection**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de participation financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 dans le cadre des travaux d'aménagement d'un système de video-protection sur le territoire communal de Chusclan.

Ces travaux répondent prioritairement à un objectif de sécurité.

Une solution de base a donc été retenue pour l'implantation de 10 caméras aux accès de la Commune selon le plan d'implantation du diagnostic réalisé avec la gendarmerie.

Le coût prévisionnel HT de cette opération s'élève à la somme de :

- Etude de faisabilité : 4 800.00 € HT
- Création videoprotection (10 caméras) : 83 098.22 € HT
- Aménagement local sécurisé matériel informatique : 3 045.45 € HT

Le plan de financement, pour la solution s'établit ainsi :

- Montant H.T. du projet : 90 943.67 € HT
- T.V.A 20 % : 18 188.73 €
- Montant T.T.C. : 109 132.40 € TTC

FINANCEMENT :

- Subvention D.E.T.R. (à hauteur de 40 % maximum) : 36 377.46 €
- Part communale : 72 754.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection, tel qu'exposé ci-dessus.
- APPROUVE le plan de financement de l'opération.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de D.E.T.R.
- PRECISE que la réalisation des travaux est dépendante de l'octroi de la subvention DETR.
- MANDATE Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de la D.E.T.R. 2020 auprès des services de l'Etat.
- DIT que la recette sera imputée à l'article 1341
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 2158

Fait à Chusclan le 28/01/2020.

Le Maire,

CHINIEU



**Pour le Maire**  
**l'Adjoint délégué**  
**B. CHARMASSON**



République Française



Département du GARD

**DELIBERATION N° 0005/2020  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN  
Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice	15	Date de convocation : 29/11/2019
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Votes Pour	15	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M CHINIEU Louis, maire,**

Présents : **CHARMASSON Bernard, BARBE Serge, SCHAAL Daniela, VOLLE Daniel adjoints BREYSSE Aurélie, NICOL Pierre, BOYER Maurice, PEYRIERE Pascal, BOUCHARD Michel, USO Claire, CABANA Catharina, VALVASORI Chantal** conseillers municipaux.

Absents représentés : **GIRARD Sandrine**, procuration à **BREYSSE Aurélie, VALMALLE Laurent** procuration à **CHINIEU Louis.**

Mme Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire,

***Objet : Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Bernard de Ventadour***

L'AS du collège de Ventadour est une association de jeunesse et d'éducation populaire ayant pour objet d'accompagner les élèves du territoire, notamment de la commune de Chusclan, à devenir des citoyens autonomes, responsables et ouverts aux autres au travers des activités sportives. La réalisation du projet de cette association nécessite un soutien financier complémentaire aux autres modes de financement. Une demande de subvention a été adressée aux communes ayant des enfants scolarisés dans le collège et licenciés à l'association,

A ce titre et afin de soutenir cette action, Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Bernard de Ventadour,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association sportive du collège Bernard de Ventadour, joue un rôle éducatif et social auprès des adolescents de Chusclan,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 € (cent euros) à l'association sportive du collège Barnard de Ventadour
- **Précise** que cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Fait à Chusclan le 30/01/2020

Le Maire,

CHINIEU L.





**DELIBERATION N° 0006/2020  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN  
Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice	15	Date de convocation : 29/11/2019
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	02	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Votes Pour	15	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M CHINIEU Louis, maire,**

Présents : **CHARMASSON Bernard, BARBE Serge, SCHAAL Daniela, VOLLE Daniel adjoints BREYSSE Aurélie, NICOL Pierre, BOYER Maurice, PEYRIERE Pascal, BOUCHARD Michel, USO Claire, CABANA Catharina, VALVASORI Chantal conseillers municipaux.**

Absents représentés : **GIRARD Sandrine, procuration à BREYSSE Aurélie, VALMALLE Laurent procuration à CHINIEU Louis.**

Mme Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire,

**Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2020 dans le cadre des travaux d'aménagement du terrain de l'ancienne salle des fêtes Gabriel ARNAUD**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de participation financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 dans le cadre des travaux d'aménagement du terrain de l'ancienne salle des fêtes Gabriel ARNAUD.

Vu la fermeture du centre Gabriel Arnaud au public le 1<sup>er</sup> avril 2016 par arrêté n° 06/2016, en raison des conclusions de la société ABESOL et l'avis défavorable de l'organisme de contrôle ALPES/CONTROLE qui ne garantissait plus la solidité du bâtiment à froid et l'état des locaux qui compromettait gravement la sécurité du public et faisait obstacle au maintien de l'exploitation de l'établissement conformément à la loi du 11 juillet 1979,

Vu la construction de la nouvelle salle multiculturelle en 2017 et le réaménagement du chemin de la Combe de Carmignan, dont la mission de maîtrise d'œuvre pour une assistance globale sur le projet a été confiée au cabinet CEREG, les élus ont décidé, en conseil municipal en sa séance du 13 novembre 2019, la démolition du centre socio culturel « Gabriel Arnaud ».

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la demande de subvention DETR 2020, pour le projet de réaménagement du terrain pour implanter des espaces de jeux pour les enfants et les adolescents, ainsi qu'un espace bien-être avec des agrès.

Le coût prévisionnel HT de cette opération s'élève à la somme de :

- Création d'une aire de jeux et mobilier urbain : 37 995.81 HT
- Création d'un espace bien-être – aire de fitness : 37 721.96 HT
- Aménagement paysager 48 510.00 HT

Le plan de financement, pour la solution s'établit ainsi :

- Montant H.T. du projet : 124 227.77 € HT
- T.V.A 20 % : 24 845.55 €
- Montant T.T.C : 149 073.32 € TTC

**FINANCEMENT :**

- Subvention D.E.T.R. (à hauteur de 30 % maximum) : 37 268.33 €
- Part communale : 111 884.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'aménagement du terrain de l'ancienne salle des fêtes Gabriel ARNAUD
- APPROUVE le plan de financement de l'opération.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de D.E.T.R.
- PRECISE que la réalisation des travaux est dépendante de l'octroi de la subvention DETR.
- MANDATE Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de la D.E.T.R. 2020 auprès des services de l'Etat.
- DIT que la recette sera imputée à l'article 1341
- DIT que la dépense sera imputée aux articles 2188, 2152, 2312.

Fait à Chusclan le 31/01/2020.

Le Maire,

CHINIEU



**Pour le Maire**  
**l'Adjoint délégué**  
**B. CHARMASSON**





**DELIBERATION N° 0007/2020  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN  
Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice	15	Date de convocation :	17/01/2020
Nombre de membres présents	10		
Nombre de pouvoir de vote	03		
Nombre de membres absents	02		
Nombre de suffrages exprimés	13		
Votes Pour	13		
Votes Contre	0		
Abstention	0		

L'an deux mille vingt et le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M CHINIEU Louis, maire,**

Présents : **CHARMASSON Bernard, BARBE Serge, SCHAAL Daniela, VOLLE Daniel adjoints BREYSSE Aurélie, NICOL Pierre, BOYER Maurice, PEYRIERE Pascal, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.**

Absents représentés : **GIRARD Sandrine, procuration à BREYSSE Aurélie, VALMALLE Laurent procuration à CHINIEU Louis. USO Claire procuration à SCHAAL Daniela**

Absente excusée : **VALVASORI Chantal**

Absente : **CABANA Catharina**

Mme Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire,

**Objet : Demande de subvention appel à projet 2020 Fonds publics et Territoires CAF du Gard –Aménagement d'une salle multi activités**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de participation financière au titre de l'Appel à Projet 2020 Fonds Publics et Territoires dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle multi-activités.

En 2017, les travaux de fermeture du préau ont été réalisés. Dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaires et dans le prolongement des activités lancées pendant les NAP, un projet ludothèque a vu le jour en septembre 2019.

Toujours inscrite dans la dynamique d'un PEDT, la commune de Chusclan souhaite aménager le préau pour permettre le développement de nouvelles activités et offrir aux enfants un lieu dédié aux jeux et animations manuelles et de loisirs culturels. A cet effet, il est nécessaire d'installer un système de climatisation réversible, prévoir du matériel de rangement et pédagogiques pour les diverses activités, et des travaux de peinture et électriques.

Le coût prévisionnel HT de cette opération s'élève à la somme de :

- Matériel de rangement (armoires, tables, chaises) :	3 303.00 HT
- Matériel pour activités sportives (tapis, chariot) :	905.83 HT
- Climatisation réversible :	4 212.00 HT
- Travaux de peinture :	2 200.00 HT
- Travaux électricité :	600.00 HT

Le plan de financement, pour la solution s'établit ainsi :

- Montant H.T. du projet :	11 220.83 €
- T.V.A 20 % :	2 244.16 €
- Montant T.T.C. :	13 464.99 €

FINANCEMENT :

Le montant total des financements accordé par la Branche famille ne peut excéder 80 % du coût global du projet.

- Subvention CAF à hauteur de 80 % du HT :	8 976.66 €
- Part communale :	4 488.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'aménagement d'une salle multi activités, tel qu'exposé ci-dessus.
- APPROUVE le plan de financement de l'opération.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention appel à projet 2020 Fonds publics et territoires CAF.
- PRECISE que la réalisation des travaux est dépendante de l'octroi de la subvention.
- MANDATE Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de l'appel à projet 2020 Fonds publics et territoires CAF.
- DIT que la recette sera imputée à l'article 1341
- DIT que la dépense sera imputée aux articles 2184, 2313, 2188 et 2135.

Fait à Chusclan le 12/02/2020.

Le Maire,

**CHINIEU L.**

